

COMMISSION PERMANENTE DU 14 DÉCEMBRE 2020

PLUS DE 20 MILLIONS D'EUROS VOTÉS ET 83 RAPPORTS EXAMINÉS

Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche, a réuni lundi 14 décembre, la commission permanente du conseil départemental à la Maison du Département à Saint-Lô, pour examiner 83 rapports. Ce sont plus de 20 millions d'euros qui ont été votés en direction des projets et des habitants de la Manche. Tour d'horizon des décisions prises.

CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT LITTORAL :

Le Département accompagne financièrement les EPCI afin d'améliorer la continuité du cheminement littoral

Le cheminement littoral, long de 450 kilomètres environ, est un formidable outil de valorisation des patrimoines littoraux et un réel facteur d'attractivité touristique. C'est pour cette raison que le Département a mis en place un dispositif d'accompagnement technique et financier afin d'améliorer la continuité du cheminement littoral.

Ainsi, **la commission permanente a voté à l'unanimité :**

- **une subvention en faveur de la communauté de communes Granville Terre et Mer** afin de résorber trois points noirs situés sur les falaises des communes de Carolles et Champeaux. Le sentier présente des difficultés principalement liées au caractère accidenté du site. Parallèlement, ce linéaire parfois qualifié de « plus beau kilomètre de France » fait l'objet d'une fréquentation importante constituée de randonneurs avertis mais aussi d'un public familial avide de grands espaces. Dans ce contexte, les travaux projetés par la communauté de communes Granville Terre et Mer, en partenariat avec le Conservatoire du littoral et le SyMEL, ont pour objectif d'améliorer la praticabilité du sentier et la sécurité des usagers tout en préservant le patrimoine paysager, naturel et architectural du site. Le montant des travaux envisagés s'élève à 4 719,25 € HT, financés à 75 % par le Département.

- **une subvention en faveur de la communauté d'agglomération du Cotentin** afin de résorber un point noir situé sur la commune du Rozel. Un linéaire de plus de 800 mètres de sentier est fermé en raison de l'effondrement du pont sur la rivière du But. Dans ce contexte, les travaux projetés par la communauté d'agglomération du Cotentin ont pour objectif de rétablir la continuité de l'itinéraire grâce à la pose d'une passerelle en bois. Le montant des travaux envisagés s'élève à 7 835 € HT, faisant partie d'un projet pour lequel la communauté d'agglomération du Cotentin mobilise une subvention LEADER, le financement du Département étant ainsi ramené à 50 %, soit 3 917,50 €.

CONTRAT DE TERRITOIRE 4^E GÉNÉRATION :

Le Département accompagne Saint-Lô Agglo et Côte Ouest Centre Manche dans leurs projets

En 2016 l'assemblée départementale avait souhaité renouveler la politique de contrat de territoire avec les intercommunalités et les villes dites « urbaines » afin d'intervenir dans de nouveaux domaines d'action et à soutenir de nouveaux services, en matière économique, sociale, éducative, culturelle et sportive. Cette politique incarne le soutien à la cohésion territoriale. Son objectif est de garantir l'équilibre des territoires par une politique d'égal accès aux services, quel que soit le lieu de

vie de nos concitoyens. D'un commun accord, la Région et le Département agissent de manière complémentaire, par le moyen de contrats de territoire tripartites : intercommunalité – Département – Région, pour contribuer au développement local des territoires de la Manche.

- **le Département accompagne la construction d'un groupe scolaire dans la ville de Saint-Lô**

La Ville de Saint-Lô a souhaité réaliser un investissement d'ampleur, dans un secteur de la ville et dans un domaine prioritaire de sa politique. La construction d'une école répond au souhait de conforter la politique de réussite éducative, en rendant attractif pour les familles cet établissement public qui doit constituer un réel levier à la politique de mixité sociale. Cette nouvelle école répondra aux critères actuels tant sur les aspects architecturaux, environnementaux et bien entendu pédagogiques, avec une volonté d'accueillir les parents en son sein.

La commission permanente a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1 213 263 € (coût total du projet : 8 528 128 HT) au bénéfice de la Ville de Saint-Lô pour la construction d'une école dans le quartier du Val-Saint-Jean/l'Aurore, conformément au contrat de territoire 4^e génération de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo validé par lors de la commission permanente du 8 décembre 2017.

- **le Département accompagne l'extension du pôle de santé libéral et ambulatoire dans la commune de La Haye**

Le projet d'extension du pôle de santé libéral et ambulatoire de La Haye consiste, d'une part, à aménager un pôle dentaire regroupant cinq cabinets, et d'autre part, à créer deux cabinets complémentaires au sein de l'unité médecine générale.

La commission permanente a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 50 000 € au bénéfice de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche pour l'extension du pôle de santé libéral et ambulatoire situé sur la commune de La Haye, conformément au contrat de territoire 4^e génération.

CONTRATS DE PÔLE DE SERVICES :

le Département accompagne le développement des communes jouant un rôle de centralité sur le territoire

Le conseil départemental, dans le cadre de sa politique territoriale 2016-2021, a souhaité un partenariat renforcé avec toutes les communes de la Manche. Au regard des équipements dont elles disposent, 65 communes jouant un rôle de centralité sur le territoire ont été identifiées. Afin de conforter leur attractivité, le conseil départemental s'engage auprès d'elles à travers un Contrat de Pôle de Services, pour une durée de quatre ans, et portant sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

C'est dans le cadre des Contrats de pôle de services en cours que la commission permanente a voté à l'unanimité :

- **l'attribution d'une subvention de 39 120 € en faveur de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour la création d'un lieu pour les animations intergénérationnelles et d'accueil social à Saint-Martin-de-Landelles ;**
- **l'attribution d'une subvention de 85 214 € en faveur de la commune d'Agon-Coutainville, pour la rénovation et l'extension de la salle de convivialité – foyer des Marettes ;**

Par ailleurs, la commission permanente a validé à l'unanimité les **candidatures des communes de Rémilley-les-Marais, Cérences, Le Teilleul, pour la mise en œuvre de Contrats de pôle de services** (décembre 2020 à décembre 2024).

FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL : le Département accompagne les projets des communes rurales

Dans le cadre de sa politique territoriale et de la mise en œuvre du fonds d'investissement rural, le Département accompagne les communes rurales qui souhaitent développer des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne de leurs habitants. Dix thématiques sont ainsi concernées : l'habitat, les commerces, les locaux scolaires et cantines, les équipements périscolaires, les équipements « petite enfance », les salles de convivialité, les bibliothèques, les aménagements d'espaces naturels et paysagers, les revitalisations d'espaces publics en cœur de bourg et l'aménagement durable des enclos paroissiaux.

C'est dans le cadre des Fonds d'Investissement Ruraux en cours que la commission permanente a voté à l'unanimité :

- **l'attribution d'une subvention de 25 700 € au titre du développement du territoire, en faveur de la commune de Moon-sur-Elle, pour le financement d'une aire de jeux extérieure ;**
- **l'attribution d'une subvention de 65 200 € au titre du développement du territoire, en faveur de la commune de Saint-Jacques-de-Néhou pour le financement des travaux de la maison d'assistants maternels ;**
- **l'attribution d'une subvention de 82 900 € en faveur de la commune de Saint-Joseph pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire ;**
- **l'attribution d'une subvention d'un montant de 72 800 € à la commune de Buis-les-Monts en vue de financer la création de deux logements locatifs dans l'ancienne école Camille Claudel ;**
- **l'attribution d'une subvention de 17 324 €, en faveur de la commune nouvelle de Grandparigny pour la création d'une aire de jeux paysagère ;**
- **l'attribution d'une subvention à hauteur de 91 396 €, au titre du fonds de développement du territoire, en faveur de la commune de Coudeville-sur-Mer pour l'amélioration de l'offre d'hébergement de son camping municipal (réfection complète de l'un des blocs sanitaires et achat d'un mobilhome et de deux lodges)**

Par ailleurs, les **candidatures des communes Ouville, Rauville-la-Bigot, Saint-Gilles, Saint-Martin-d'Aubigny ont été validées**, à l'unanimité. Une candidature est préalable au dépôt d'un dossier administratif complet pour chaque opération dans un délai de deux ans.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2019-2025 : le Département de la Manche met en place un centre social itinérant pour les gens du voyage

Pour faciliter la démarche inclusive de la communauté des gens du voyage, et en partenariat avec la CAF de la Manche, le Département de la Manche a souhaité mettre en place un centre social itinérant pour les gens du voyage afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ce centre social itinérant, d'envergure départementale, proposera des actions et des accompagnements au plus près des gens du voyage, notamment dans les aires d'accueil aménagées.

La commission permanente a validé à l'unanimité le choix de l'organisme prestataire du centre social itinérant, Soliha Territoires en Normandie, et le versement d'une subvention de 16 000 € à ce dernier dans le cadre de sa mise en place.

PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION : le Département aide financièrement les particuliers pour la rénovation énergétique et architecturale de leur habitation

Le conseil départemental mène depuis 2014 une politique de soutien en faveur des projets de rénovation globale des habitations individuelles utilisées en résidence principale et situées sur le

territoire de la Manche. Le dispositif, Planète Manche rénovation, accorde une aide basée sur un triplement des certificats d'économie d'énergie pouvant être valorisés par les travaux d'amélioration énergétique. Cette aide peut être portée à 25 % des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 €, soit un soutien maximum de 12 500 € pour des projets de rénovation innovants en matière architecturale ou de nouvelles technologies. L'attribution de l'aide est conditionnée à l'accompagnement des porteurs du projet par le CAUE50 dans le cadre d'une mission de service public de conseil architectural et énergétique aux particuliers.

La commission permanente a voté à l'unanimité sept projets de rénovation soumis à son approbation, représentant une subvention d'un montant global de 54 224 € aux propriétaires de maisons individuelles, contribuant à générer 404 024 € de travaux par effet de levier.

POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE 2017-2021 :

le Département aide financièrement les exploitations agricoles pour leurs petits investissements

La subvention du conseil départemental est conditionnée à l'achat de matériel neuf pour une dépense comprise entre 1 500 € et 10 000 € hors taxe pour des entreprises agricoles dont le siège social est situé dans la Manche ; et un seul projet par exploitation et sur une période de trois ans est éligible. Le taux de la subvention est de 40 % du montant des coûts admissibles, pouvant être majoré de 20 points, pour les agriculteurs installés depuis moins de trois ans et les investissements collectifs. Un plafond au montant de la subvention versée (3 000 € pour les projets soutenus au taux de 40 % et 5 000 € pour les projets soutenus à 60 %) est appliqué.

Les thématiques d'interventions sont la valorisation des systèmes herbagers et bocagers, le développement des filières de proximité, et la multi-performance de l'exploitation (économie, social, environnement...).

La commission permanente a voté à l'unanimité l'attribution des subventions représentant un montant global de 77 399 € aux 24 bénéficiaires mentionnés dans le présent rapport, au titre de la politique d'aide aux petits investissements agricoles, pour l'achat par exemple de détecteurs de chaleurs, faucheuse, niches à veau individuelles, pré-refroidisseur de lait, etc.

PLAN BOCAGE 2017-2021 :

le Département soutient la création de haies bocagères

La politique d'aide départementale à la création de haies se décline de la façon suivante :

- création de haies à plat : subvention forfaitaire de 2,80 €/mètre linéaire, portée à 3,10 €/mètre linéaire pour les exploitants agricoles à titre principal ;
- création de haies sur talus et agroforesterie : subvention forfaitaire de 10 €/mètre linéaire, portée à 11€/mètre linéaire pour les exploitants agricoles à titre principal.

Pour la campagne de plantation 2020-2021, la commission permanente a voté à l'unanimité une subvention à hauteur de 177 371,20 € à la Fédération des associations de boisement de la Manche (FABM), correspondant à la plantation de 13 209 mètres linéaires de haie à plat, 12 333 mètres linéaires de haie sur talus et 501 plants en création agroforestière.

Parallèlement, **la commission permanente a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 54 732 € à seize planteurs situés sur les communautés de communes Baie du Cotentin et Côte Ouest Centre Manche, en faveur des travaux de plantations 2020-2021 correspondant à la plantation de 1 355 mètres linéaires de haie à plat, 4 360 mètres linéaires de haie sur talus et 407 plants en création agroforestière.**

FONDS DE SOUTIEN "MANCHE SOLIDARITÉ PROXIMITÉ 2020" POUR LE SECTEUR CULTUREL : mise en œuvre et bilan

Face à la crise sanitaire, le Département s'est positionné très rapidement pour soutenir le secteur culturel. Le lien étroit tissé au fil du temps avec les acteurs culturels sur le territoire, constitue un partenariat privilégié qu'il a souhaité préserver et sauvegarder dans le contexte actuel et pour les années à venir. Il convient de souligner que, dans ce secteur, les spécificités sont multiples étant donné la diversité des activités, des structures et acteurs concernés.

C'est pourquoi, dès les premiers effets du confinement, la collectivité a utilisé plusieurs moyens d'action : dès le 10 avril 2020, au plus fort de la crise sanitaire, elle est le premier département en Normandie à mettre en place un fonds de soutien exceptionnel d'un million d'€ (0,5 M€ pour la culture et 0,5 M€ pour le sport). Intitulé « Manche Solidarité Proximité 2020 », ce fonds est venu renforcer à d'autres échelles les mesures nationales et régionales. Il entendait répondre à l'ensemble des structures manchoises, dans le champ de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'économie solidaire, lesquelles ont dû faire face à l'annulation d'événement et/ou à des difficultés financières.

Dans la même dynamique, il a fait le choix de maintenir les subventions attribuées annuellement de la manière suivante : maintien à 100 % des demandes versées entre le 1er janvier et le 15 mars 2020, versement à hauteur de 25 % aux organisateurs de manifestation pour soutenir leur trésorerie à l'exception des petites structures.

Au terme de la mise en œuvre de ce dispositif d'urgence, le bilan est le suivant : sur les 0,5 M€ votés au titre de la culture, le fonds de soutien a permis d'aider 67 structures pour un montant global de 420 037 € (dont 387 037 € en subventions et 33 000 € en avances de trésorerie).

FONDS DE SOUTIEN "MANCHE SOLIDARITÉ PROXIMITÉ 2020" : Le Département soutient les associations sportives

Le conseil départemental a voté le 10 avril 2020 un soutien spécifique d'un million d'euros à destination des partenaires associatifs et acteurs culturels pour répondre aux conséquences financières de la crise sanitaire sous la forme la plus adaptée à chaque structure (avance de trésorerie, subvention, partenariat spécifique de communication, versement de l'aide, etc.) et ainsi préserver la vitalité et le dynamisme du tissu associatif manchois.

La commission permanente réunie le 14 décembre a voté à l'unanimité la proposition de répartition de subventions en faveur de dix associations sportives, représentant une aide globale de 18 460 € : AS Jitsu self défense AD du Val de Saire, Association Pas à Pas à Avranches, Martinvast Festivités, Société hippique rurale de Beaumont-Hague, Condé Sports, Football club de Digosville, Gymnastique volontaire de Montbray, Les Starlettes sottévastaises, Roller club de Juvigny, Jeunesse Sportive Cherbourg Manche handball.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente du conseil départemental est une émanation de l'assemblée départementale, composée à la proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés. Elle a pour mission de statuer sur les affaires courantes du Département, en assurant la permanence de l'assemblée départementale, qui lui donne délégation, entre chaque session. Elle se réunit environ une fois par mois et délibère sur de nombreux dossiers. Elle est habilitée à prendre des décisions en dehors des votes effectués lors des sessions trimestrielles, dans les domaines que lui a délégués l'assemblée départementale.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Président : Monsieur Marc Lefèvre

1^{er} vice-président : Monsieur Jean Morin

Vice-Présidents :

Monsieur François Brière, rapporteur de la commission permanente

Madame Catherine Brunaud-Rhyn

Monsieur Jacques Coquelin

Madame Marie-Pierre Fauvel

Madame Nicole Godard

Madame Anne Harel

Monsieur Jean-Marc Julienne

Madame Christine Lebacheley

Madame Valérie Nouvel

Membres :

Monsieur Philippe Bas

Madame Brigitte Boisgerault

Monsieur Jean-Claude Braud

Monsieur Serge Deslandes

Madame Yveline Druetz

Madame Madeleine Dubost

Madame Karine Duval

Madame Marie-Hélène Fillâtre

Monsieur Dominique Hébert

Madame Maryse Hédouin

Madame Patricia Lecomte

Monsieur Jean Lepetit

Madame Anna Pic

Monsieur François Rousseau

Monsieur Franck Tison

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr